



Déclaration liminaire

CAEN du 14 janvier 2026

Gironde
Landes
Lot-et-Garonne
Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Recteur, Madame la représentante du vice-président du conseil régional, Madame la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs les membres du CAEN,

Nous adressons à tous les membres de cette assemblée nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle nous permette de poursuivre, collectivement, nos travaux afin que tous les élèves trouvent leur place à l'École.

En ce début d'année, plusieurs sujets continuent de nous préoccuper.

Dans un premier temps, l'École Inclusive est toujours confrontée à des défis de taille qu'il nous faut relever.

Nous nous félicitons de constater que les notifications d'aide humaine aux élèves augmentent de 10% chaque année. C'est là le résultat d'une politique de diagnostics de plus en plus efficiente qui permet aux élèves à besoins particuliers et à leurs familles d'être de mieux en mieux reconnus. Malheureusement, il semble que les moyens humains et financiers ne soient pas toujours à la hauteur des besoins et des attentes. Encore en cette rentrée, le Ministère confirmait que 42.000 élèves avec notification n'avaient pas d'AESH ! Le remplacement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) par les Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) ne résoudra certainement pas le problème, sans moyens supplémentaires. Nous regrettons, une fois de plus, la disparition programmée des RASED.

Comment accepter que la loi de 2005 ne soit pas toujours appliquée ? Comment accepter que le Sénat rejette la fonctionnarisation des AESH, dont le rôle est crucial non seulement pour des élèves fragiles et des équipes pédagogiques parfois décontenancées, mais aussi pour des familles souvent démunies ? Comment accepter que ces 146.000 AESH se voient maintenus dans une grande précarité, tant du point de vue de leur statut que du point de vue financier ? Quel mépris pour ces personnels pourtant essentiels à des politiques d'inclusion qui se disent prioritaires !

Le Code de l'éducation ne dispose-t-il pas que le service public de l'éducation « veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction » (art. L. 111-1 du Code de l'éducation) ?

Dans un deuxième temps, nous demandons qu'un intérêt particulier soit porté sur les lycées professionnels.

Rabotage des enseignements fondamentaux, parcours différenciés ne font que dénaturer ces formations et ne respectent pas les élèves qui ont choisi cette voie scolaire. Comment

réindustrialiser en dénigrant les parcours ? Le lycée professionnel a besoin de toute notre considération et de moyens qui soient à la hauteur des objectifs annoncés. Le lycée professionnel est également une voie d'excellence qu'il faut valoriser au même titre que le lycée général et technologique !

Dans un troisième temps, nous sommes soulagés d'entendre les dernières interventions du Ministre de l'Éducation Nationale au sujet des groupes de besoins/niveaux.

Toutes les inquiétudes que nous avons exprimées à propos d'un système qui accroît les inégalités socio-spatiales et le mal-être des jeunes comme des enseignants, qui stigmatise les élèves en difficulté et met à mal la cohésion de la communauté éducative, seront majoritairement levées à la rentrée prochaine. Maintenant nous attendons avec détermination que disparaissent les emplois du temps préjudiciables à la sérénité des élèves et des équipes pédagogiques, et que cesse le tri des élèves et leur mise en concurrence. La fin des groupes de besoins/niveaux dans les établissements qui le décideront ne devra pas entraîner une baisse des DGH.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement aux principes de la coéducation et à la nécessité de considérer les parents d'élèves comme des acteurs à part entière de la communauté éducative.

Dans nos départements, nous avons souligné que les conditions d'organisation du scrutin 2025, pour les élections des représentants des parents d'élèves, ont parfois suscité des incompréhensions ou des difficultés de mise en œuvre, liées notamment à la complexité des procédures et à l'hétérogénéité des pratiques d'un établissement à l'autre.

Au regard de la baisse du taux de participation dans le second degré, nous considérons qu'un retour d'expérience collectif permettrait de tirer des enseignements utiles pour renforcer la confiance et la participation des familles. Il en va de la représentativité des parents d'élèves.

Enfin, nous remercions la Région Nouvelle Aquitaine et particulièrement M. Nembrini, pour l'organisation d'un colloque autour "des ressources pour apprendre au lycée".

La qualité des intervenants et la richesse des échanges ont permis de saisir tous les enjeux. Nous les remercions d'avoir su entendre les différents arguments et d'avoir fait le choix du maintien des manuels papier au lycée tout en accentuant le développement de l'Espace Numérique de Travail, Lycée Connecté.

Pour conclure, en guise de vœu pour les années à venir, profitons de la baisse annoncée des effectifs et de la réforme des concours de recrutement des enseignants pour diminuer le nombre d'élèves par classe et pour arriver à un taux d'encadrement des différents intervenants conforme à nos ambitions sociétales.

Attachés à la réussite de tous les jeunes, nous exigeons des moyens à la hauteur des besoins, qui permettent aux établissements scolaires de jouer pleinement leur rôle.